



Déclaration FSU

CHSCT-D Ordinaire – 23 novembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres
du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail d'Eure-et-Loir,

Le Ministre de l'Éducation Nationale affirmait, à la fin du mois d'août, « être tout à fait serein pour cette rentrée ». Malheureusement, les personnels étaient loin de partager ce sentiment. Une fois encore, il aura fallu attendre le dernier moment pour faire face aux contraintes toujours plus grandes imposées par des rentrées de plus en plus chargées. Une fois encore, il aura fallu passer par les médias pour avoir connaissance des mesures gouvernementales... Une fois encore, cette année, le protocole sanitaire laisse la plus grande part des arbitrages à l'appréciation des chefs d'établissement mais aussi des directrices et directeurs d'école, le seul objectif non avoué étant de garantir l'accueil de tous les élèves, quelles qu'en soient les conditions.

Si nous sommes toutes et tous d'accord pour dire que la Covid est une véritable catastrophe éducative, nous ne pouvons qu'exprimer dépit et amertume quant aux solutions choisies pour y remédier. Depuis un an, nous demandons en vain des adaptations pédagogiques concrètes. Alors que la cinquième vague arrive, il est urgent de les préparer pour en assurer la mise en œuvre rapide, efficace et dans le respect de la santé comme des conditions de travail des personnels.

Cela passe par le recrutement de personnels, en commençant par les listes complémentaires pour permettre le remplacement des enseignant.es absent.es comme de personnels de vie scolaire de façon à effectivement proscrire le brassage entre les classes dans les écoles comme dans les établissements.

Cela passe par la garantie des 600 000 tests salivaires hebdomadaires promis dans les écoles et cela passe aussi par des avancées dans la perspective d'un test hebdomadaire prôné par le Conseil scientifique.

Cela passe par le financement par l'Etat de la dotation des écoles et des établissements de en capteurs de CO2 et en purificateurs d'air. Cela doit aussi conduire à engager des travaux d'amélioration de l'aération de tous les locaux scolaires.

La réponse ministérielle n'est pas à la hauteur des enjeux : ce n'est pas en supprimant encore et toujours des postes qu'on améliorera les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels.

Depuis plus de dix-huit mois la FSU alerte sur les conséquences désastreuses de cette politique qui mise sur le surinvestissement des différents agents, qui mène indubitablement à l'échec pédagogique et qui est à l'origine de risques psychosociaux sans précédent !

Le constat est sans appel : notre Ministre reste sourd à nos alertes. Non, cette rentrée ne s'est pas passée sereinement !

Le quotidien, sur le terrain, c'est plutôt un cauchemar : des classes qui dépassent les 24 élèves ; pas assez de remplaçants dans les écoles ; un manque criant d'AESH, alors même que les PIAL étaient censés mieux couvrir les besoins ; une charge de travail démesurée pour toutes et tous ; des situations particulières d'élèves ingérables. La situation de la médecine de prévention est des plus alarmantes : un manque de moyens généralisé !

Il n'y a d'ailleurs aucune remontée au ministère de l'Éducation nationale sur l'état de santé des personnels placés sous son autorité qui ne bénéficient pas de la visite médicale obligatoire. Pourtant l'article 22 du décret 82-453 stipule que « les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier ». L'article 24-1 indique que « les agents qui n'auraient pas bénéficié



de l'examen médical annuel font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans ». Qu'en est-il ? Comment comprendre une telle négligence, qui plus est dans un contexte de pandémie ?

La santé des enseignants est aussi un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les situations de souffrance au travail se font de plus en plus nombreuses.

Que constate-t-on ? Des demandes de démissions chez les enseignants et les AESH, des demandes de ruptures conventionnelles également. Le rapport RH est d'ailleurs très éclairant à ce propos ! En conclusion il fait le constat d'un souhait des enseignants de quitter, de plus en plus tôt dans leur carrière, l'Éducation nationale...

Les constats du terrain, nous permettent d'insister sur le droit à la santé. Le travail ne doit pas porter atteinte à l'intégrité physique et mentale. Cela signifie non seulement qu'il ne doit pas provoquer de maladie ou d'accident, mais que le travail doit permettre de s'épanouir, d'accéder au bien-être. Cela implique aussi la prise en compte des risques psycho-sociaux, qu'on continue ici d'ignorer !

Ne pas prendre en compte ces RPS, c'est de la maltraitance institutionnelle !

Ne pas répondre aux sollicitations des personnels en souffrance, c'est de la maltraitance institutionnelle !

A l'heure où les modes de communication choisis et privilégiés par notre ministre sont les médias « mainstream », ce dont la profession a besoin, c'est de retrouver un interlocuteur de proximité qui soit informé des difficultés rencontrées.

Or, force est de constater aujourd'hui, à l'étude des fiches RSST remontées et étudiées ce jour, que les RPS sont surreprésentés et que les non-réponses persistent. Nous le déplorons et tenons à insister sur le fait que cela participe à l'épuisement de la profession.

Nous choisissons de conclure cette déclaration en donnant la parole à nos trop nombreux collègues aux abois, qui chaque jour souffrent d'une gestion comptable qui ne prend pas en compte les besoins spécifiques de certains enfants. AESH dans les PIAL, enseignantes et enseignants dans les classes, chefs d'établissements, psy-EN, personnels administratifs, directrices et directeurs dans les écoles, personnels d'éducation ...toutes et tous font l'épreuve d'une politique imposée à marche forcée sans formation ni moyens suffisants.

Voici leurs mots :

- Je suis épuisée physiquement et moralement.
- J'ai pleuré dans mon bureau aux côtés de mes collègues
 - Faire la classe et surveiller la cour sont devenus source d'angoisse.
- Je suis totalement démunie face à cette situation. J'éprouve un réel sentiment d'impuissance et d'injustice vis-à-vis des élèves.
- Tout ceci a une répercussion sur ma vie personnelle, je dors mal.
- Mon médecin a noté une tension élevée, mon sommeil est fractionné, marqué par des insomnies, des crises d'angoisse, je suis épuisée. Puis-je continuer à exercer dans ces conditions ?
- Je ne pense pas pouvoir continuer comme cela très longtemps alors que nous n'en sommes qu'au 1er trimestre de classe.
- Je n'arrive pas à faire mon travail. Je suis psychologiquement et physiquement épuisée, je ne vais pas pouvoir continuer encore longtemps ainsi !

Madame la présidente du CHSCT-D, il est urgent de réagir ce qui doit passer par un fonctionnement renforcé du CHSCT-D dans lequel l'employeur doit pleinement s'engager.